

et plusieurs gros melons. Et icelle journée vindrent à noz navires plusieurs barques dudit païs, chargées de gens tant hommes que femmes pour faire chere à noz deux hommes, lesquels furent tous bien receuz par ledit Capitaine, qui les fétoya de ce qu'il peut. Et pour faire sa conoissance leur donna aucuns petits presens de peu de valeur, desquels se contenterent fort.

Le lendemain, le Seigneur de *Canada* nommé *Don-nacona* en nom, et l'appellant pour seigneur *Agouhanna*, vint avec deux barques accompagné de plusieurs gens devant noz navires, puis en fit retirer en arriere dix, et vint seulement avec deux à bord desdits navire accompagné de seize hommes, et commença ledit *Agouhanna* le travers du plus petit de noz navires à faire vne predication et prechement à leur mode en demenant son corps et membres d'une merveilleuse sorte, qui est vne ceremonie de joye et assurance. Et lors qu'il fut arrivé à la nef generale où estoient lesdits *Taiguragny* et *Domagaya*, parla ledit Seigneur à eux, et eux à lui, et lui commencerent à conter ce qu'ils avoient veu en France, et le bon traitement qui leur avoit esté fait, dequoy fut ledit Seigneur  
313 fort joyeux, et pria le Capitaine || de lui bailler ses bras pour les baiser et accoller, qui est leur mode de faire chere en ladite terre. Et lors ledit Capitaine entra dedans la barque dudit *Agouhanna*, et commanda qu'on apportast pain et vin pour faire boire et manger ledit Seigneur et sa bende. Ce qui fut fait. De quoy furent fort contens; et pour lors ne fut autre present fait audit Seigneur, attendant lieu et temps. Apres lesquelles choses faites se departirent